



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du
LUNDI 4 FEVRIER 2019

Conformément à l'article 36 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le déroulé de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2019 comportant l'ensemble des interventions des élus municipaux est disponible sur le site Internet de la ville de Vence ainsi que sur la plateforme d'hébergement vidéo « youtube ». Ce fichier vidéo a été adressé à l'ensemble des élus du conseil municipal de Vence.

Madame le Maire prend la parole :

« En préambule de ce Conseil Municipal, je souhaite honorer la mémoire de deux Vençois disparus en ce début d'année :

Valérie MOINE, tragiquement disparue lors d'un accident de la circulation dû à la vitesse excessive d'un automobiliste, survenu le 4 janvier sur notre territoire.

Violamment percutée, cette Vençoise de 56 ans a trouvé la mort, avenue Emile-Hugues, alors qu'elle traversait à pied cette voie en dehors des passages protégés et éclairés.

Une autre disparition a endeuillé le monde des Anciens Combattants. **Henri KOHLER**, Trésorier du Comité du Souvenir Français de Vence depuis 1998, s'est éteint à 90 ans.

Engagé volontaire en avril 1945 au 3^{ème} RCA à Tlemcen, il combat en Indochine de 1949 à 1952, puis en Algérie de 1957 à 1963.

Sa rapidité d'exécution et son courage lui ont valu plusieurs citations et décorations : Médaille Militaire, Croix de guerre T.O.E avec citation à l'ordre du régiment, Croix du combattant volontaire d'Indochine, Croix de la valeur militaire avec étoile de bronze, Croix du combattant, Médaille du corps expéditionnaire Français Extrême Orient, Médaille coloniale d'Extrême Orient, Médaille commémorative d'Algérie, Médaille d'Afrique du Nord.

A leurs familles et à leurs proches, nous adressons nos plus profondes et attristées condoléances.

En leur mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence ».

En signe de deuil et de respect, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire des disparus.

Madame le Maire prend la parole :

« En amont de ce Conseil Municipal, j'ai le plaisir de vous indiquer la décision de Monsieur José MASSOL d'intégrer le groupe de la majorité municipale.

José MASSOL est Ingénieur Arts et Métiers et Supélec. Il a fait sa carrière en partie dans le groupe Comex (interventions sous-marines profondes) en France et aux Etats-Unis et dans le Groupe Thomson-CSF (devenu Thalès en 2000).

José MASSOL est Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique.

C'est avec un immense plaisir et conscients de l'expertise qu'il porte, que nous l'accueillons dans la majorité ».

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il échet de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Madame Olfa KAROUTCHI, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance. Madame Olfa KAROUTCHI procède à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2018

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2018 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 3 décembre 2018.

2. Compte-rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Par délibération du 17 juillet 2017, le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines compétences dans les matières définies par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil Municipal de l'exercice de la délégation :

1. Décision du Maire du 31 octobre 2018, visée en Préfecture le 6 novembre 2018, relative à la cession de véhicules municipaux au profit du garage carrosserie Parola.

2. Décision du Maire du 19 novembre 2018, visée en Préfecture le 27 novembre 2018, relative au recensement rénové de la population de l'année 2019.
3. Décision du Maire du 27 novembre 2018, visée en Préfecture le 27 novembre 2018, relative à la mise à jour des règlements intérieurs des accueils péri et extra-scolaires et du guichet unique.
4. Décision du Maire du 19 décembre 2018, visée en Préfecture le 19 décembre 2018, relative à la réalisation d'un prêt d'un montant de 780.000 euros auprès de la Caisse Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.
5. Décision du Maire du 18 décembre 2018, visée en Préfecture le 21 décembre 2018, relative à l'abrogation de la régie de recettes pour la perception du produit des encarts publicitaires du guide des commerçants « Les Vitrites de Vence ».
6. Décision du Maire du 18 décembre 2018, visée en Préfecture le 21 décembre 2018, relative à l'abrogation d'une sous régie de recettes auprès de Vence Cultures.
7. Décision du Maire du 18 décembre 2018, visée en Préfecture le 21 décembre 2018, relative à l'abrogation d'une régie de recettes pour la perception des recettes liées à la fourniture de repas aux étudiants du DU « Histoire de l'Art et Archéologie ».
8. Décision du Maire du 18 décembre 2018, visée en Préfecture le 21 décembre 2018, relative à l'abrogation de la régie d'avance du service jeunesse.
9. Décision du Maire du 10 janvier 2019, visée en Préfecture le 23 janvier 2019, relative à la signature d'une convention de partenariat avec la société NM Events pour l'organisation de la 51^{ème} édition du Tour du Haut Var.
10. Décision du Maire du 10 janvier 2019, visée en Préfecture le 25 janvier 2019, sollicitant les subventions dans le cadre de l'organisation de la 51^{ème} édition du Tour du Haut Var.
11. Etat des marchés notifiés en 2018.

Le Conseil Municipal prend acte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

3. Dénomination de la voie reliant l'avenue Emile Hugues au parking des Meillières « Colonel Arnaud Beltrame »

Madame le Maire rappelle que le colonel Arnaud Beltrame est un officier supérieur de gendarmerie français, connu pour s'être volontairement substitué à un otage au cours de l'attaque terroriste du 23 mars 2018 à Trèbes dans l'Aude et avoir succombé aux blessures reçues à cette occasion.

Ce sacrifice héroïque lui a valu un hommage officiel de la République.

L'acte de cet officier méritant « respect et admiration de la nation tout entière », Madame le Maire propose, en lien étroit avec l'association « Le Souvenir Français », de dénommer la voie desservant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Vence, rue « Colonel Arnaud Beltrame ».

Madame le Maire propose, en conséquence, au Conseil Municipal :

- **de dénommer** la voie desservant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Vence reliant l'avenue Emile Hugues au parking des Meillières, rue « Colonel Arnaud Beltrame ».

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère et :

- **dénomme** la voie desservant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Vence reliant l'avenue Emile Hugues au parking des Meillières, rue « Colonel Arnaud Beltrame ».

Ce à l'unanimité.

4. Révision des statuts du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Monsieur Patrice Miran, 1^{er} adjoint au Maire, informe l'assemblée délibérante que la révision des statuts du Parc s'impose pour tenir compte, d'une part de la feuille de route régionale de juillet 2017, et d'autre part, pour confirmer le montant des cotisations statutaires à partir de 2019 (plafonné à 900 000 € jusqu'en 2017-2018).

De plus, le projet approuvé par le Comité Syndical du Parc en date du 18 octobre 2018, a fait l'objet de plusieurs échanges depuis le Débat d'Orientation Budgétaire de décembre 2017, principalement concernant la répartition des cotisations statutaires face à une participation déjà haute des intercommunalités (qui ont pris en charge 5% à la place des communes en 2012 puis 10% à la place du Département en 2014).

Les principales modifications apportées aux statuts sont les suivantes :

- **Cotisation statutaire définitivement basée sur les 900 000 €** validés lors de la création du Parc, avec possibilité comme pour tous les Parcs de la région Sud PACA d'actualiser selon l'indice d'évolution du coût de la vie dans la limite de 2% pour une année.

- **Modalités de répartition des cotisations entre les collectivités :**

Collectivité	Avant révision	Après révision
Région	50%	50%
Département	25%	25%
EPCI	20%	18%
Communes	5%	7%

- **Modalités de répartition des cotisations au sein du collège des communes :**

- Avant révision des statuts : chaque commune payait un forfait de base de 100 € puis, le reste de la cotisation communale étant ventilée entre les communes au prorata de la population prise en compte (soit 0,55 € par habitants en 2018 pour 5% de 900 000 euros).

- Après révision des statuts : le forfait de base est variable selon la tranche de population selon les modalités ci-après ; le reste de la cotisation communale étant ventilée entre les communes selon le même prorata qu'initialement (soit hypothèse de 0,58 € par habitant sur la base des données 2018, pour couvrir 7% de 900 000 €).

- Tranche de population prise en compte :

	Forfait base	(nombre de communes concernées en 2018)
De 0 à 250 habitants	100 €	(18)
De 250 à 500 habitants	250 €	(10)
De 500 à 1 000 habitants	500 €	(6)
De 1 000 à 2 000 habitants	750 €	(4)
De 2 000 à 4 000 habitants	1000 €	(6)
De 4 000 à 8 000 habitants	1250 €	(1)
> 8 000 habitants	1500 €	(2)

- **Modification de la pondération des voix pour les délégués au comité syndical** (pour un poids légèrement prépondérant du « bloc commune/EPCI » comme dans tous les Parcs de la région Sud PACA) :

Collectivité	Avant révision	Après révision
Région	8 (*4 délégués = 32 voix)	9 (*4 délégués = 36 voix)
Département	7 (*3 délégués = 21 voix)	7 (*3 délégués = 21 voix)
Ss Total Région + Département	53 voix = 50 %	57 voix = 47,5 %
EPCI	1 (*8 délégués = 8 voix)	2 (*8 délégués = 16 voix)
Communes	1(*45 délégués = 45 voix)	1(*47 délégués = 47 voix)
Ss Total Communes + EPCI	53 voix = 50 %	63 voix = 52,5 %

- **Ajout de suppléants pour le collège des élus régionaux et départementaux.**

- **Introduction d'une pondération des voix au Bureau :**

- o Président 1 voix
- o 2 représentants Région avec chacun 2 voix
- o 2 représentants Département avec chacun 2 voix
- o 4 représentants EPCI avec chacun 2 voix
- o 4 représentants des communes de moins de 500 habitants avec chacun 1 voix
- o 2 représentants communes de 500 à 5000 habitants avec chacun 1 voix
- o 1 représentants communes de plus de 5000 habitants avec chacun 1 voix

Soit 33,3 % pour le « bloc Région Département », 62,5 % pour le bloc « commune EPCI », 4,2% Président.

- **Toilettage des modes de scrutin** : conformément au tableau annexé présentant les modes de scrutin avant/après.

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants.

Vu, la délibération n°18-D-030 du 18 octobre 2018 du Comité Syndical du Parc naturel régional approuvant le projet de révision des statuts.

Considérant les statuts en vigueur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur depuis septembre 2014 qui prévoit qu'une majorité des deux tiers des assemblées délibérantes doit approuver la modification pour la rendre effective étant entendu que la non délibération vaut approbation.

Considérant l'avis favorable de la commission municipale de l'environnement et du développement durable du 29 janvier 2019.

Monsieur Patrice Miran, 1^{er} adjoint au Maire, propose, en conséquence, au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la nouvelle version des statuts du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur tels qu'annexés à la délibération n°18-D-030 du comité syndical dudit établissement en date du 18 octobre 2018.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère et :

- **Approuve** la nouvelle version des statuts du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur tels qu'annexés à la délibération n°18-D-030 du comité syndical dudit établissement en date du 18 octobre 2018.

Ce à l'unanimité par : 20 voix pour de Mme Catherine LE LAN, M. Patrice MIRAN, Mme Laurence IMPERAIRE BORONAD, Mme Marie-Pierre ALLARD, M. Jean-Claude CREQUIT, Mme Sophie CORALLO LOMBARD, Mme Evelyne TEMMAM, M. Jean-Luc CERUTTI, Mme Anny DOUBLE BATTISTELLA, M. Jean-Claude COCHAT (par procuration), Mme Pauline CZARTORYSKA, M. Yves ROUSGUISTO, Mme Josiane GATTACIECCA, Mme Anne FERRERO, M. Loïc DOMBREVAL (par procuration), Mme Olfa KAROUTCHI, Mme Ghislaine BELTRAME (par procuration), M. François OCELLI, M. José MASSOL et M. Michel RONTANI.

13 abstentions de M. Dominique CROLY LABOURDETTE, M. Jacques VALLEE, Mme Anne SATTONNET, Mme Christine FAITY, Mme Karine BONHOMME, M. Simon PEGURIER, M. Dominique ROMEO (par procuration), Mme Emilie REVELLO (par procuration), M. Patrick SCALZO, M. Michel MONTAGNAC, Mme Marie-Laure MAUREL, M. Jean-Pierre DAUGREILH et Mme Catherine YOT.

5. Ouverture des crédits d'investissements par anticipation – Section d'investissement – Budget – Exercice 2019 – Modification

Monsieur Jean-Claude Crequit, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « *jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* ».

Cette délibération a été approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 décembre 2018. Toutefois, les services de l'Etat ont restreint les règles relatives aux ouvertures de crédit par anticipation en excluant les opérations d'équipement relatives aux restes à réaliser.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier les montants afin de respecter les directives du contrôle de légalité.

Les ouvertures de crédit sont donc corrigées de la manière suivante :

Libellé	Budget 2018	Ancienne ouverture de crédits 2019	Nouvelle ouverture de crédits 2019
20 – immobilisations incorporelles	307 920	80 577	76 980
204 – subventions d'équipement versées	1 156 500	294 125	289 125
21 – immobilisations corporelles	5 717 842	1 500 218	1 429 460
23 – immobilisations en cours	1 013 397	620 015	253 349
45 – comptabilité distincte rattachée	30 000	15 500	7 500

Les ouvertures de crédits d'investissement proposées ci-dessus permettront à la commune, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, d'engager les dépenses aux chapitres concernés, et notamment celles relatives aux procédures de marchés publics liées au programme d'investissement 2019.

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances et du Contrôle de Gestion du 25 janvier 2019.

Monsieur Jean-Claude Crequit, Adjoint délégué aux Finances, propose, en conséquence, au Conseil Municipal :

- **d'approuver** les ouvertures de crédits comme indiquées dans le tableau ci-dessus.
- **de modifier** la délibération du conseil municipal du 3 décembre 2018 comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère et :

- **approuve** les ouvertures de crédits comme indiquées dans le tableau ci-dessus.
- **modifie** la délibération du conseil municipal du 3 décembre 2018 comme indiqué ci-dessus.

Ce à l'unanimité par : 31 voix pour de Mme Catherine LE LAN, M. Patrice MIRAN, Mme Laurence IMPERAIRE BORONAD, Mme Marie-Pierre ALLARD, M. Jean-Claude CREQUIT, Mme Sophie CORALLO LOMBARD, Mme Evelyne TEMMAM, M. Jean-Luc CERUTTI, Mme Anny DOUBLE BATTISTELLA, M. Jean-Claude COCHAT (par procuration), Mme Pauline CZARTORYSKA, M. Yves ROUSGUISTO, Mme Josiane GATTACIECCA, Mme Anne FERRERO, M. Loïc DOMBREVAL (par procuration), Mme Olfa KAROUTCHI, Mme Ghislaine BELTRAME (par procuration), M. François OCELLI, M. José MASSOL, M. Michel RONTANI, M. Dominique CROLY LABOURDETTE, M. Jacques VALLEE, Mme Anne SATTONNET, Mme Christine FAITY, Mme Karine BONHOMME, M. Simon PEGURIER, M. Dominique ROMEO (par procuration), Mme Emilie REVELLO (par procuration), M. Patrick SCALZO, M. Michel MONTAGNAC, Mme Marie-Laure MAUREL.

2 abstentions de M. Jean-Pierre DAUGREILH et Mme Catherine YOT.

6. Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2019

Monsieur Jean-Claude Crequit, Adjoint délégué aux Finances, rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Cette séance permet aux conseillers municipaux d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble et, à l'exécutif, de connaître les propositions des conseillers et les modifications à engager par rapport au budget antérieur.

Il est à noter que, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire ne donne pas lieu à vote.

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances et du Contrôle de Gestion du 25 janvier 2019.

Monsieur Jean-Claude Crequit, Adjoint délégué aux Finances, propose, en conséquence, au Conseil Municipal :

- **de Débattre** sur les orientations générales du budget de la Ville pour l'exercice 2019.

Les conseillers municipaux ont été rendus destinataires du dossier comprenant l'analyse financière de la commune ainsi que des priorités de l'exercice budgétaire 2019.

Madame le Maire prend la parole :

Madame le Maire : « Mes chers collègues, j'ai le plaisir d'amorcer avec cette délibération le débat d'orientations budgétaires de notre commune pour 2019 et donc d'aborder, en termes de dépenses et de recettes, les hypothèses d'évolution retenues pour notre ville.

Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit avec des dotations de l'Etat qui ont chuté de près de 54% entre 2013 et 2018, soit près de 1,8 millions d'euros. La pénalité loi SRU a été doublée en 2018 et représente 940.000 € par an.

Nos concitoyens demandent la permanence, le renforcement des services publics et attendent beaucoup de l'exécutif communal. Nous répondons à ces attentes. Les actions 2019 et 2020 sont concentrées à 100% en direction des Vençois. Aussi, je vais vous décliner nos axes d'intervention.

D'abord, la mobilité durable qui est un enjeu majeur et qui nous concerne tous. La preuve, la révolte fiscale qui a débutée en novembre dernier est liée au prix de l'énergie et des déplacements.

A Vence nous agissons :

- Notre plate-forme de la mobilité sera enrichie de nouveaux services : covoiturage, abonnements résidents, actifs, disque vert, location de voitures entre particuliers et bientôt des vélos en libre service.
- Le cadre métropolitain nous permet également de penser la mobilité durable à plus grande échelle, avec la création de la ligne express Vence-Carros depuis le 3 septembre 2018. Elle sera suivie de la refonte du réseau Ligne d'Azur en septembre 2019 avec des fréquences améliorées, des amplitudes augmentées.
- La gare routière sera repensée et sera agrandie pour accueillir les bus scolaires en sécurité et un parking relais est enfin prévu.

Mais il ne s'agit pas seulement de permettre à nos concitoyens de se déplacer, mais aussi de travailler et d'accéder au haut débit. La fibre optique est réalisée sur 57% de notre territoire. Nous avons un an d'avance sur ce qui était prévu.

Le cinéma municipal accueille, en février, un nouvel exploitant avec un hall d'accueil rénové et l'accès aux personnes à mobilité réduite est amélioré.

Pour l'information des Vençois, il y aura la création du journal de la solidarité vençoise qui fait écho à ceux déjà créés en 2018, à savoir le journal des familles et le guide éco-citoyen ; 3 panneaux électroniques d'information seront installés à l'automne 2019 à l'entrée de ville Nord et Sud et sur la place du Grand Jardin.

Enfin et surtout, alors que le Centre Culturel compte déjà plus de 1 000 inscrits, l'année 2019 sera celle de la création effective d'un nouveau Centre Culturel, avec une ouverture au second semestre.

Autre action emblématique : La rénovation de la Grande Chapelle dans le parc de la Conque a été terminée fin janvier. Elle était attendue depuis plus de 60 ans. Le sport sera à l'honneur avec l'organisation en février, du tour Nice-Matin du Haut Var et une nouvelle épreuve de tout-terrain en juin : le Gravel Trophy Valberg – Vence.

2019 verra la création d'un projet d'agriculture biologique et éthique au Pra de Julian (2 hectares municipaux, 7 hectares en 2022) afin d'offrir du bio en circuit très court aux Vençois ainsi qu'aux restaurateurs.

Les aménagements structurants sont poursuivis, avec la fin du réaménagement du parc de la Conque, et après 14 ans d'études et 8 projets, l'aménagement d'un véritable espace public dédié aux Vençois et aux animations, place du Grand Jardin.

La qualité de vie s'applique dès le plus jeune âge par des actions emblématiques envers nos enfants : l'action parler bambin qui remporte un vif succès sera généralisée sur les trois crèches vençaises. Cette action développe les interactions langagières et augmente le vocabulaire de nos enfants.

L'augmentation de l'utilisation des produits bio dans nos cantines. Nous sommes passés progressivement de 20% à 35%, tout en maintenant le prix du repas à 3,05 euros pour tous. 2019 verra aussi la confection d'un repas par semaine, sans viande ni poisson. Enfin, la ville s'investit auprès de ses enfants par la sensibilisation contre le gaspillage alimentaire.

Bien sûr, rien de ce qui précède ne peut éclore sans le maintien de notre action dans le domaine de la sécurité. En 2019, il s'agira de remplacer les caméras analogiques par des caméras numériques plus efficaces. Le contrôle d'accès à la cité historique sera renouvelé. Dans le cadre de la protection de nos groupes scolaires, la ville terminera d'équiper les écoles de visiophones.

Nos seniors sont au cœur de nos actions. Toujours plus actifs et désireux de partager des activités, la Maison des Seniors sera enfin réalisée. Nous aurons ainsi, au cœur de Ville, cette Maison des Seniors, le nouveau Centre Culturel et la place du Grand Jardin. Une vraie réflexion concertée pour tisser toujours plus de lien entre les Vençois en privilégiant l'intergénérationnel et l'attractivité. C'est cela Vence : une ville chaleureuse, solidaire et attractive. Tisser des liens avec la poursuite de la création du troisième comité de quartier très prochainement.

Depuis 2014, les investissements de la Ville se sont concentrés sur la rénovation des bâtiments (Villa Alexandrine, Hôtel de Ville, Grande Chapelle). Il était temps d'investir directement, 100% pour les Vençois et de ne pas remettre à plus tard ce que nous pouvons faire aujourd'hui avec des taux à 0.4%. Si nos prédécesseurs avaient suivi cette politique d'investissement, nous aurions une salle de spectacle depuis longtemps.

Ces actions peuvent se réaliser grâce à la rigueur dans la gestion de notre commune par la réduction du coût des projets : 1.6 millions d'euros gagnés sur le centre Culturel et la place du Grand Jardin, grâce au soutien métropolitain de 600 000 €.

Notre commune garde un endettement moyen par rapport aux villes de même strate qui est de 920 € par habitant. A Vence, il est de 909 €. C'est le résultat de plusieurs mandats et non le fruit de 18 mois d'activités. Rappelons aussi ce qui peut fâcher : le taux d'endettement s'accroît car nous devons racheter pour 3,81 millions d'euros, sur un total de 16 millions d'euros, les maisons de 18 familles du Pra de Julian après 18 ans d'angoisse et de risque d'écroulement à chaque pluie.

Aurions-nous dû faire, comme avant 2017, et ne pas l'inclure dans le programme pluriannuel d'investissement, c'est-à-dire fermer les yeux ? Le choix de notre équipe municipale a été de faire face, d'aider et secourir nos administrés. C'est ça être solidaire, la vie n'a pas de prix.

Nos dépenses réelles de fonctionnement sont stables et nos dépenses de personnels sont à moins 0.64% en périmètre consolidé. Et tout ceci sans augmentation d'impôts.

Nous agissons par un investissement pour nos enfants, nos jeunes, nos familles, nos seniors ainsi qu'auprès des plus fragiles. Nous agissons pour une ville plus humaine et plus dynamique !

Oui, aujourd'hui nous pouvons investir à des taux de 0.4%.

Oui, aujourd'hui nous ne sommes pas plus endettés que les autres villes de notre strate.

Oui, les Vençois ne doivent pas passer en second plan, ni après l'embellissement des bâtiments, ni après toutes les animations estivales. Les Vençois sont au cœur de notre action. Pour eux avant tous les autres. Je le répète : nous sommes là pour agir pour les Vençois avant tous les autres.

Je cède la parole à Jean Claude CREQUIT, mon Adjoint aux finances et au contrôle de gestion ».

Monsieur Créquit : « Tout d'abord sur le contexte économique général que nous avons pris en compte en 2018-2019 pour la projection budgétaire. Je vais dire que ce n'est pas facile avec les événements que nous traversons actuellement dans notre pays. Aujourd'hui, l'inflation est constatée à 1.8% en 2018 et nous espérons qu'elle soit contenue à ce niveau en 2019, c'est sur cette base que nous travaillons. Le PIB devrait croître de 2.8% et également les événements récents vont peut-être avoir un impact sur la croissance de cet indicateur. Plus gravement en ce qui concerne les finances, il est probable que le déficit national connaisse un dérapage plus important que nous le pensions (2.6% initialement, 3.2 - 3.3 % annoncé récemment par le Ministre de l'Economie), ce qui laisse imaginer que les pouvoirs publics seront peu enclins à libérer des budgets pour faciliter la gestion des villes. Je rappelle l'impact de la loi SRU, de la baisse de la DGF qui a eu de lourdes conséquences sur la gestion des communes et malheureusement on voit mal cet étau se desserrer à l'avenir. Il faut le prendre en considération.

La trajectoire des finances publiques : la loi de programmation demande à toutes les collectivités de prévoir des budgets contenus avec une croissance de 1.2% par an. C'est plus une référence qu'une contrainte. La réforme de la taxe d'habitation est en route. 80% des Vençois les plus modestes vont être dispensés à hauteur de 30% en 2018. La réduction sera de 65% en 2019 et 100% en 2020. La totalité de la taxe d'habitation pourrait également être supprimée pour 100% des ménages en 2020. La conséquence est que les recettes liées à cette taxe ne pourront pas connaître d'évolution à l'initiative des communes.

La rétrospective 2015-2018 fait apparaître des agrégats financiers qu'il est intéressant de connaître.

Les recettes réelles en 2018 ont progressé de + 0.21% ; les dépenses ont décliné de - 0.04%. Elles sont stables et nous n'avons pas d'effet de ciseau. Je dois dire que c'est plutôt un bon résultat, compte tenu du fait que nous avons subi une pénalité SRU de 213.000 € et une augmentation du remboursement de la dette à hauteur de 218.000 €.

Nous proposons, aujourd'hui, le constat d'une gestion maîtrisée et équilibrée avec des recettes qui progressent faiblement, mais surtout des dépenses qui sont bien maîtrisées à la ville de Vence.

Au niveau des agrégats budgétaires, je voudrais mettre en évidence que l'excédent brut de 2018 a été préservé, puisque celui de 2019 sera sensiblement au même niveau. Le volume des dépenses d'investissement, du remboursement du capital de la dette ont augmenté le besoin de financement, d'où l'excédent net qui est minoré de 160.000 € à 432.000 €.

Les ratios et comparaisons avec les communes sont assez intéressants. Je vous propose d'en regarder trois plus particulièrement. Le ratio n° 5 qui compare le ratio de la dette de la commune par rapport à un panel de ville de même taille, et vous voyez qu'aujourd'hui, on est en dessus de la moyenne de ville de même strate. Globalement, la ville de Vence maîtrise sa dette et je dois dire que si on devait intégrer les subventions non perçues du Pra de Julian, la réalité de notre endettement serait de 863 € par habitant. Un point est à souligner également : les recettes sont limitées à Vence et l'endettement sur les ressources fait apparaître un ratio qui est égal à 87%,

qui peut paraître important, mais qui laisse encore des marges de manœuvre, mais corrigé de l'impact du Pra de Julian, en réalité, ce ration passe de 87 à 83%.

Sur les dépenses et recettes de fonctionnement 2015-2018, les charges de personnel sont maîtrisées et nous avons réalisé le transfert de la Médiathèque et du Centre Culturel à la Régie Culturelle. A périmètre constant, on s'aperçoit que l'ensemble des charges de personnel a baissé de - 0.64%. Je tiens à saluer l'effort des services, car c'est un effort au quotidien pour essayer d'améliorer la productivité et rationaliser le fonctionnement sans dégrader les services. Au total, les dépenses sont stables. Les recettes de fonctionnement, au travers de la revalorisation des bases (taxe d'habitation, taxes foncières), les droits de mutation très bénéfiques (+6%), la DGF a baissé de 86.000 € et, au total, les recettes sont à peu près stables, mais en augmentation de 0.21%.

Sur les éléments contextuels internes, et en particulier souligner au niveau des ressources humaines que l'effectif est en baisse de huit personnes, s'agissant des effectifs de la ville, et stable en ETP sur l'ensemble du périmètre municipal et de ses satellites. Dans le cadre des conséquences de la loi MAPTAM, le transfert à la Métropole du personnel de l'EPIC sera nul dans la mesure où nous allons transférer des charges et que nous allons verser une compensation pour équilibrer le surcroît de charges que nous allons transmettre.

Au niveau de la dette, j'y reviens pour faire référence au conseil municipal du 9 avril 2018 qui a permis l'autorisation de programme du Pra de Julian à hauteur de 13M d'euros, dont 20% à la charge de la commune. Sachant que la commune est chargée du portage financier de l'opération, car nous devons financer l'opération avant de toucher les subventions.

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette s'établit à 18,7M d'€. En fait, hors portage Pra de Julian, l'encours est de 17.7M d'€. Comme on le constate, cette opération a un impact sur le budget de la ville qui est quand même considérable et que nous assumons dans un élan de solidarité. Cette solidarité qui représentera, depuis son origine jusqu'au 2022, 21.5M d'€.

A terme, lorsque nous aurons toutes les subventions, la commune aura dépensé sur ce programme, 4.9M d'€ qui sont en partie dans la dette. Ces 4.9M d'euros ont été en partie financés par la ville et en partie par des emprunts. Aujourd'hui, la partie d'emprunt représente 3.9M d'euros.

Alors quelle stratégie budgétaire pour la ville ? Le contexte économique et social est incertain. L'Etat aura tendance à continuer son désengagement. Il faut continuer d'élaborer une stratégie budgétaire qui nous permette de poursuivre un niveau d'investissement important pour développer les services auprès des administrés et qui permette l'embellissement et le mieux vivre à Vence. Tout cela ne peut se faire que si nous sommes particulièrement rigoureux dans la définition et l'exécution du budget de fonctionnement. Cette rigueur donne de bons résultats et je remercie, encore une fois, les services pour leur mobilisation dans cet objectif.

L'effort d'investissement que nous avons prévu sur 2019-2020 s'établit à 14.3 M d'euros, au même niveau qu'en 2018. Bien évidemment, nous n'envisageons pas d'augmenter les taux de fiscalité sur Vence. Nous allons maîtriser le niveau de la dette à un niveau acceptable, sachant que les marges de manœuvre ne sont plus très importantes. Nous allons nous attacher à rationner les charges de gestion courante.

Compte tenu des axes ainsi définis et compte tenu des évolutions structurelles et organisationnelles qui vont impacter cet exercice avec la suppression de l'EPIC et le rattachement du Conservatoire à la Régie Culturelle, et malgré, je le rappelle, l'importance du coût du portage financier du Pra de Julian, les comptes de la ville continuent d'afficher une

épargne brute en constante progression et une épargne nette qui reste positive grâce à une gestion rigoureuse.

Pour résumer, 2019, c'est des dépenses et des recettes qui vont évoluer au même rythme 3.9%, mais avec une évolution du périmètre que j'ai indiquée. Ce qui est important, c'est l'équilibre entre l'augmentation des recettes et l'augmentation des dépenses. En 2019, nous procéderons à la cession immobilière que nous estimons à environ 1M d'euros que nous n'avons pas faite en 2018, ce qui nous soulagera au niveau de l'endettement. Sur les recettes de fonctionnement, nous avons prévu une augmentation des bases de 2.2%. Sur les droits de mutation, nous les avons revus légèrement à la baisse. L'attribution de compensation et les dotations de solidarité sont attendues en stabilité. Nous escomptons également des meilleures recettes de stationnement. Sur les dépenses de fonctionnement, nous travaillons pour une meilleure organisation. Le doublement de la pénalité SRU, maintenu en 2019 à 954.000 €, devrait en réalité être de 348.000 euros.

Sur le PPI qui s'inscrit dans la continuité, il y a un important programme d'investissements que nous n'avons pas voulu sacrifier car nous sommes en capacité de l'assumer. Au total, de 2018 à 2020, la ville aura investi 22M d'euros, dont 40% par l'emprunt. Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû s'établira à 19.8M d'euros, ce qui fait que nous restons à un niveau inférieur des villes de même strate. Hors Pra de Julia, cet endettement est en réalité de 16M d'euros.

Voilà j'en ai terminé et vous laisse la parole ».

Monsieur Croly-Labourdette : « L'équipe municipale majoritaire nous présente un tableau de l'évolution de finances de la ville en trompe l'œil.

Vous présentez un tableau de l'évolution de finances que nous qualifierons de « trompe l'œil ». Pourquoi ? Parce que les chiffres présentés donnent une idée fautive de la réalité si l'on ne fait pas l'analyse qui convient.

Les chiffres favorables que vous présentez concernent essentiellement les dépenses et les recettes de fonctionnement. Là où nous aurions espéré une vraie baisse des dépenses, vous nous présentez une stabilité. La stabilité est, nous allons le voir, totalement insuffisante.

Ces dépenses de fonctionnement présentent toujours une forte rigidité. Ce sont essentiellement les dépenses de personnel et l'annuité de la dette. A Vence, ces dépenses concernent 61% de nos recettes. Ce chiffre est très important. Elles sont incompressibles et, quoiqu'il arrive, la commune doit faire face chaque année.

Au niveau recettes, les recettes provenant de nos activités sont très faibles et un seul poste, à lui seul, nous fait courir des risques importants. Je veux parler des droits de mutation perçus par la commune sur les transactions immobilières. Ces droits représentaient, en 2018, 1 714 000 euros. Une crise de l'immobilier peut demain les ramener au niveau de 2015, c'est à dire près de 500 000 euros de moins. Beaucoup d'experts sont d'accord sur cette perspective de baisse du marché immobilier.

Dans ce cas, avec vos prévisions d'épargne nette à 135 000€ en 2019, nous ne pourrions pas rembourser l'annuité de notre dette. Et ce n'est pas une fiction, beaucoup d'observateurs évoque ce risque de crise.

Venons-en au sujet majeur. Le plus préoccupant est votre niveau d'investissement et son financement par la dette.

Un petit rappel. Début 2014, la dette de la commune était de 13 186 000 € auxquels il fallait rajouter la facture du Pra de Julian laissée par Monsieur Lebigre pour 2 000 000 €, c'est à dire une dette en début de mandat de 15 136 000 €. Le 20 février 2017, le Maire Dombrevail et moi-même, adjoint aux finances, présentions les prévisions pour les quatre années 2017-2018-2019 et 2020. A l'époque, nous prévoyions d'investir, en quatre ans, 21 810 000 € avec une dette qui ne dépasserait pas 17 500 000 € en 2020.

Aujourd'hui, pour les mêmes quatre années, en tenant compte des réalisations 2017, votre total d'investissement est de 30 034 000 €, soit + 38% que ce qui était planifié.

Ces chiffres sont insoutenables pour plusieurs raisons :

Première raison :

On peut augmenter le niveau de la dette, seulement si on est dégagé un autofinancement qui augmente dans les mêmes proportions pour couvrir les annuités de cette dette.

Or, ce n'est malheureusement pas votre cas. Vos prévisions d'autofinancement (épargne brute) augmentent seulement de 5% quand la dette augmente de 12,34% en 2019. Idem en 2020.

Voilà le véritable effet de ciseau qui va nous amener rapidement dans le mur. Très vite, nous ne pourrons plus honorer le paiement de la totalité de l'annualité de la dette.

Deuxième raison d'inquiétude :

Il n'est pas du tout certain que vous atteigniez le niveau de recettes que vous prévoyez.

Une simple baisse de recettes de 1%, soit 200 000 € ou une hausse des dépenses de 200 000 € en 2019 et vous ne couvrez plus le remboursement de la dette à 100%. Idem en 2020, car vous ne prévoyez aucun redressement de notre épargne.

Nous voyons ici la fragilité de l'équilibre de votre budget. Cette fragilité extrême : les Vençois doivent en être informés.

Vous dites que le niveau de notre dette comparé aux communes de la même strate est acceptable, voir bon ?? Ce ratio n'est pas valable pour deux raisons : d'abord, s'agissant d'une commune englobée dans une Métropole qui a délégué la plupart de ses compétences, il n'est pas honnête de comparer ce ratio. D'autre part, la dette doit être en rapport avec notre capacité à rembourser, autrement dit notre solvabilité.

Or, deux ratios en page 7 de votre rapport sont très mauvais :

- le ratio n°9 qui mesure notre marge d'autofinancement (les charges réelles de fonctionnement + l'annuité de la dette rapportées aux recettes réelles de fonctionnement). Ce ratio est chez nous de 98,9%, quand il est de 92,6% dans la moyenne des communes comparables à la notre.
- Le ratio n°11 appelé ratio d'endettement qui mesure le rapport entre notre dette et nos ressources réelles de fonctionnement est pour notre commune de 87,4%, contre 71% pour les communes comparables à la notre.

Les chiffres que vous présentez sont inacceptables :

La situation que vous créez aura deux conséquences à court terme:

- En 1^{er} lieu, avant la fin de ce mandat, vous ou l'équipe qui vous succédera seront obligés d'augmenter le recours à l'impôt. C'est inéluctable. Cette solution s'imposera pour que la commune honore ses échéances d'emprunts. Rappelons que, dans le même temps, plusieurs communes, dont Nice, ont baissé leur fiscalité, pour compenser la hausse de l'impôt foncier que nous à imposé la Métropole et qui coûte aux Vençois 2 100 000 € chaque année, depuis 2018.
- En second lieu, l'équipe municipale qui vous succédera en 2020 devra impérativement limiter les investissements aux seules dépenses d'entretien, sans pouvoir envisager, avant plusieurs années, un investissement majeur. Ce, d'autant que vous avez reporté l'essentiel des dépenses de sécurisation des Baous sur lesquelles il restera, après 2020, à investir environ 3 000 000 €.

Pour résumer mon propos : vous pensez que la simple stabilisation des recettes et des dépenses de fonctionnement suffisait à résoudre les problèmes financiers de la commune. Il n'en n'est rien et, dans le même temps, comme démontré, vous avez laissé filer les dépenses d'investissement et la dette.

Nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur ce risque de déséquilibre. Nous vous avons demandé d'arbitrer dans vos dépenses d'investissements, dès lors que nous votions le rachat des maisons du Pra de Julian. Vous ne nous avez pas entendu.

Le risque financier pour la commune et les Vençois est majeur ».

Monsieur Scalzo : « J'aurais principalement trois remarques à formuler :

Je ne m'étendrai pas sur les charges de personnel et la très discutée auto-glorification face à leur baisse affichée dans le seul budget général. Globalement, quand on additionne les budgets annexes, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il n'y a pas eu de dérive, mais qu'il n'y a pas eu non plus de baisse significative de la masse salariale totale en 2018.

Même pour l'entretien des bâtiments municipaux, on nous parle de 90 k€ de charges de personnel en moins, pour 120 k€ de charges de sous-traitance en plus. En fait, il n'y a pas de baisse, mais plutôt une hausse des dépenses, d'une ligne budgétaire à l'autre.

Le second point, qui concerne la dérive de notre endettement, est plus inquiétant, la dette atteignant déjà plus de 87 % d'une année de recettes de fonctionnement et étant encore appelée à augmenter, ne serait-ce que par la continuation du programme du Pra de Julian sur lequel nous nous sommes engagés. D'autant que des investissements obligatoires de sécurisation de la population par rapport au risque de chutes de rochers des falaises des Baous sont encore à venir de 2020 à 2023 (7 M€).

Dans ce contexte, une gestion financière raisonnable et non électorale, autrement appelée une gestion en bon père de famille, consisterait à réduire les investissements 2019, pour ne pas grever l'avenir. Dans vos investissements prévus en 2019, on découvre que la place du Grand Jardin est maintenant évaluée à 870 k€ (au lieu de 700 k€ en décembre). D'autre part, vous avez de nouveau inscrit le déménagement de l'Agence Sélectour et la démolition de la villa Bellissime pour 150 k€. Ne prenant en compte que ces deux opérations, non indispensables et reportables, nous pourrions économiser plus d'1 M€ d'emprunt, et donc d'endettement. Et 1 M€ de moins en 2019 ne sera pas du luxe pour les années suivantes.

Le troisième point est davantage un éclaircissement à apporter aux Vençois sur la politique actuellement menée. Madame le Maire, vous écrivez en page 8 du rapport sur les orientations budgétaires qui nous a été remis : « *Les subventions versées par la commune sont en hausse en 2018* ». Ce n'est pas le cas de toutes, mais globalement c'est en hausse. C'est globalement en hausse, essentiellement grâce à la subvention à la régie culturelle de plus 600 000 euros, justifiée par l'intégration des services de la Médiathèque et du Centre Culturel.

D'autres subventions sont en baisse. Et vous écrivez, je cite : « *En ce qui concerne le CCAS et la Caisse des Ecoles, les subventions ont été réduites de 60 000 euros (30 K€ chacun) eu égard aux bons résultats budgétaires et financiers enregistrés sur ces établissements depuis plusieurs années.* ».

Eh bien, voyez-vous, ça me rassure de lire ça...

Tout d'abord parce que cela signifie que ces services publics sont bien gérés, et j'en profite pour féliciter le personnel qui œuvre au quotidien pour ça.

Mais aussi, parce que c'est exactement la rectification que j'avais faite fin octobre, il y a trois mois donc, quand, sur les réseaux sociaux, au travers d'une petite animation avec des dessins à la craie sur un tableau noir, façon école primaire, vous vouliez démonter le festival des Nuits du Sud en parlant d'un déficit chronique du Festival, qui aurait provoqué, en 2018, les baisses de subventions du CCAS, de la régie culturelle et de la Caisse des Ecoles.

Alors ça me rassure, qu'aujourd'hui, vous reconnaissiez que le Festival n'a engendré aucune baisse de subvention.

Mais en même temps que ça me rassure, tout cela m'attriste Madame le Maire.

La tristesse de constater que, lors de vos vœux du 12 janvier dernier, vous mettiez l'auditoire en garde face à la désinformation et aux fake-news diffusés notamment sur les réseaux sociaux, vous parliez en fait de vos pratiques, vous parliez en vraie connaissance de cause.

De tout cela, les Vençois en sont maintenant informés ! ».

Monsieur Daugreilh : « La lecture et l'étude détaillée du projet d'orientations budgétaires, en particulier du programme d'équipement, appelle quelques commentaires. C'est un catalogue de bonnes et nobles intentions, aussi bien pour la protection de la population, le rachat des constructions du Pra de Julian, les subventions au logement que pour la culture, le tout pour 22M d'euros. Il n'y a qu'à se féliciter de ces investissements. Cependant, on peut constater que nos recettes sont anémiques, suspendus que nous sommes aux décisions de la Métropole, aux revenus des ventes immobilières ainsi qu'aux diverses impositions.

On note des dépenses engendrées par une masse salariale plus que majoritaire que l'on tente de minorer ou mieux de répartir au gré des décisions métropolitaines qui font illusion. Quel dynamisme ! C'est d'ailleurs une situation qui perdure depuis des années. Dans des précédentes consultations, la plupart des candidats ont fait part de velléités sans consistance au fil de plusieurs campagnes, sans âme profonde qui ont satisfait les égos personnels. Nous avons été les seuls à proposer des projets économiques, après une consultation locale. Mais l'avenir de Vence, les différentes majorités qui se sont succédées ne s'en sont guère souciées. Alors nous sommes devenus, au fil des années, la cité des arts, en souvenir d'un passé qui a depuis longtemps déménagé à Saint-Paul, laquelle en a fait un réel capital économique, en nous laissant des immeubles nouvellement construits pour abriter une population destinée à produire des richesses ailleurs. Entretemps, vous avez laissé passer une mini extension de Sophia Antipolis sur notre plateau pourtant si attrayant. Pourquoi ? S'est-on au moins posé une fois la question ? J'en doute. Et voilà que les médias nous considèrent maintenant comme une banlieue d'une cité côtière qui a bien évolué. Votre absence de vision à long terme ne laisse présager rien de bon pour le devenir de Vence. J'ose croire que les prochaines échéances électorales verront apparaître une majorité désireuse de bousculer cet état de fait et d'engager l'avenir de notre commune tourné vers un développement économique adapté ».

Madame Sattonnet : « Je voulais vous poser deux ou trois questions sans revenir sur les chiffres qui ont été largement évoqués par mon collègue.

Je voulais simplement dire que la présentation que vous nous faite, Madame le Maire, de ce débat d'orientation budgétaire est assez étonnante. Je ne sais pas si on est dans les vœux ou dans un bilan électoral.

Vous nous parlez de la technique du parler bambin à la crèche ou du repas sans viande. Je pense que cela est très éloigné du débat d'orientation budgétaire. Vous mettez sur le compte des précédentes municipalités la dette, mais par contre, évidemment le centre culturel ou la grande chapelle, ça vous le mettez au profit de la majorité assez fluctuante que vous présidez. Alors, nous n'avons pas entendu vos projets sur les choses importantes qui concernent les Vençois : des projets de développement économique, quelles sont les aides qui sont envisagées pour l'attractivité, pour le développement du commerce ?

Je m'étonne également du peu d'importance qui est donné au traitement du risque majeur des Baous. Nous sommes très loin de ce qui devait démarrer en 2017, alors que je sais que, pour des mauvaises raisons, ce dossier a été reporté. J'ai d'ailleurs écrit au Préfet pour le lui dire, parce que je considère que tout était bouclé à la fois techniquement et financièrement. Il n'est pas raisonnable de reporter ce qui devait démarrer en 2017 et si demain il y avait un accident, je pense que chacun prendrait sa part.

Par ailleurs, un autre sujet qui concerne les Vençois et l'attractivité de la ville, c'est celui des Nuits du Sud et, dans ce débat d'orientations budgétaires, vous ne nous dites pas un mot sur ce que deviendront les Nuits du Sud, votre intention de les maintenir au même niveau ? De les soutenir financièrement davantage pour éventuellement pour permettre que le festival vive différemment ? En tout cas, pas un mot sur ce point. Je pense que les Vençois étaient en attente de parler de ces grands projets et je n'en cite que quelques uns.

Je voulais aussi vous demander, puisque vous avez évoqué le montant de la pénalité SRU, si vous avez déposé ce recours auprès du Tribunal Administratif et en avez-vous des nouvelles ?

Enfin, vous nous avez parlé du transfert de la politique touristique à la Métropole. Que devient le transfert de la taxe de séjour et est-ce que vous le mettez dans la balance en disant qu'il n'y a aucun préjudice financier pour la commune avec le transfert à la Métropole. Voilà les questions auxquelles je souhaiterais des réponses ».

Madame le Maire : « Bon, je suis contente de découvrir que l'on en a rien à faire de l'éducation. Par rapport aux Baous, c'est très simple. Quand nous sommes arrivés, le Préfet et ses services ont décidé que tout le travail effectué au préalable où tout le monde était d'accord ne convenait plus aux services de l'Etat : ils ont demandé des filets sur l'ensemble des secteurs. Nous attendons donc et nous n'y sommes pour rien.

Au niveau économique, évidemment, vous savez que Vence a une grande force commerciale et nous nous battons par rapport à la zone touristique de la Sine que l'Etat souhaite transformer en zone de logement. Les zones touristiques sont des zones économiques et il faut là-dessus être très vigilant, c'est-à-dire que pour faire une ville durable, il faut aussi de l'emploi. Comme je l'ai dit en propos introductif, nous travaillons sur la zone des Cayrons. Le projet avance et nous y travaillons ardemment. Sur les Nuits du Sud, vous avez bien vu. On garde la même subvention. Nous aimerions pouvoir donner plus de subvention ; le souci est que nous ne pouvons pas. Nous restons donc à 202.000 euros, comme c'était prévu et nous respectons l'engagement tenu. Comme les autres années, les Nuits du Sud ont lieu. Après, par rapport au recours SRU, évidemment je n'ai pas encore de réponse. J'ai eu des réponses orales mais j'attends une réponse écrite. Il m'a été dit que maintenant, il serait pris en compte la spécificité du territoire vençois et, qu'à ce titre, nous étions même des bons élèves. J'attends une réponse écrite. Je laisse la parole pour le reste à Monsieur Crequit ».

Monsieur Créquit : « Monsieur Croly Labourdette, vous êtes toujours sur le registre du pessimisme. Vous ne réussirez pas à me déprimer. Encore une fois, ce que nous présentons est dans le droit fil qui a été prévu par l'équipe municipale de 2014. Il y a une différence très importante à souligner : cela concerne le PPI où, dans ce PPI que vous avez porté, il n'était pas

du tout mentionné la prise en charge du Pra de Julian. Vous avez omis 8M d'€ d'investissements. Je pense que vous l'avez fait délibérément. Ensuite, vous dites « mais moi j'avais prévu 17M d'€ d'endettement et pas 19, etc... ». Evidemment, c'est facile lorsque on supprime 8M d'€ d'investissements qui sont imposés et qu'il convient forcément de prendre en charge. Je trouve donc que cette présentation que vous faites depuis deux ans est un peu déprimante, puisque à chaque fois, je vous répète la même chose. Avec une telle approche, il est facile de modifier et de faire dire aux ratios ce que vous voulez bien leur faire dire. Mais permettez-moi une dernière fois d'insister, car c'est un peu énervant, lorsque nous affichons les ratios fournis par le Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL) et pas produits par les services de la ville, ils correspondent bien à des villes qui sont reliées à un EPCI comme nous, à fiscalité propre. C'est-à-dire que c'est tout à fait comparable. Les ratios qui vous sont donc présentés, qui sont favorables globalement à la ville de Vence et que vous ne voulez pas accepter, je vous signale qu'ils sont d'autant meilleurs que nous, nous affichons des ratios calculés sur la base de 2018, alors que les ratios que nous vous fournissons pour faire une comparaison sont de 2016. Il est donc probable que les strates présenteront des ratios encore beaucoup plus élevés, ce qui nous positionnera encore en meilleure position. Vous niez l'existence de ces chiffres, je suis désolé, ils s'imposent à tous comme des évidences.

Monsieur Scalzo, vous soulignez l'existence d'une masse salariale importante. Je comprends bien. Peut-être préconisez-vous la mise en place de plans sociaux, de réduction drastique, etc... Je sais que c'est compliqué, mais faire le constat que la masse salariale est importante dans une collectivité territoriale, c'est partout pareil. Les collectivités Mairie sont des entreprises de main d'œuvre. Vous avez donc partout des masses salariales élevées. Chez nous, la masse salariale est maîtrisée grâce à l'effort de tous. Encore l'année prochaine, huit personnes quitteront la collectivité. Je salue la performance car, pendant vingt ans, on augmentait, on ne se posait même pas la question. Aujourd'hui, la rigueur est en place, on rationalise, on développe la productivité et on ne sacrifie pas le service aux Vençois.

Le recours à la sous-traitance ? Monsieur Scalzo, ce n'est pas en gardant des coûts de structure fixe avec des fonctionnaires en charge d'activités non régaliennes qui permet d'apporter de la souplesse dans la gestion budgétaire. En cas de crise, vous avez plus de facilité pour arbitrer. L'intelligence veut donc, qu'à l'avenir, on développe la sous-traitance sans porter atteinte à la prise en charge par les fonctionnaires des missions régaliennes. A chaque fois que l'on pourra le faire, il faut le faire. C'est à ce prix que l'on développera de la souplesse dans la structure des coûts fixes de la ville. La politique menée par rapport aux subventions du CCAS et de la Caisse des Ecoles, c'est vrai que l'année dernière, j'ai dû demander que des efforts soient faits. Je l'ai fait car nous ne pouvions pas tenir un budget équilibré en 2018 sans cet effort. En 2018, nous faisons mieux, mais sachez que les efforts qui ont été demandés, ont été nécessaires au moment de la définition du budget. Cela n'a été possible que car ces deux structures présentaient des excédents financiers et nous avons donc pu faire cet effort. Cela représente de leur part un sacrifice et probablement cela a obéré leur marge de manœuvre pour engager éventuellement de nouveaux projets. L'effort est réel et il y a eu des arbitrages et je pense qu'il faut le saluer.

Monsieur Daugreilh, vous faites également le constat que les charges de personnel sont trop importantes et qu'il faudrait les réduire. Sachez que nous le ferons dans la mesure du raisonnable et sans remettre en cause les services offerts par la mairie.

S'agissant de la taxe de séjour et des négociations avec la Métropole, je ne suis pas inquiet. Je veux dire que nous allons essayer de négocier au mieux avec la dernière taxe de séjour en indiquant qu'il s'agit d'une recette qui devrait minorer les charges en conséquence. Soyez rassuré, toutes les recettes et les dépenses de l'EPCI seront prises en considération dans le cadre de la négociation poste par poste au travers de la CLETC ».

Madame Sattonnet : « Je précise ma question. Ce que je souhaite savoir, c'est s'il n'y aura pas de différence financièrement avant le transfert de la compétence et après. Vous entendez par là

les salaires du personnel que vous transférez et les charges que la Métropole demande d'assurer. Est-ce que dans ce bilan, vous avez intégré le transfert de la taxe de séjour (170.000 euros) à la Métropole ? Est-ce que la taxe de séjour est finalement transférée à la Métropole ? ».

Monsieur Créquit : « C'est un procès d'intention. Je viens de vous expliquer. Il y a un budget avec des dépenses et des recettes, avec notamment la taxe de séjour qui est en croissance. Lorsqu'il a été décidé le transfert de la compétence tourisme, il y a évidemment été transféré des charges. Nous allons donc faire un bilan poste par poste de ce que la Métropole a reçu comme charges et comme produits qui interviendra dans une négociation qui aura lieu en septembre. A ce moment là, on aura une vision claire des choses qui sont sur la table. Ce que je dis, c'est que cette négociation se termine par un solde qui fait qu'à l'arrivée c'est 0, quoique vous mettiez dans le panier ».

Madame Sattonnet : « Je souhaiterais savoir alors pour quelles raisons vous affirmiez que le transfert de la compétence tourisme de la ville de Vence à la Métropole était totalement équilibré financièrement et ne coûtait rien à la commune. Puisque vous me dites que la négociation sur la taxe de séjour aura lieu en septembre, ces 170.000 euros, que deviennent-ils ? Vous ne le savez pas à l'heure qu'il est. Vous ne pouvez donc pas prétendre que ce sera nul financièrement pour la commune ».

Monsieur Créquit : « Vous êtes vraiment compliquée. Je vous dis que s'il y a un surcoût ou une plus value, de toute façon, il faudra la restituer. La Métropole ne peut pas gagner d'argent sur cette opération et nous non plus. Madame, je ne peux pas être plus pédagogique. Je m'excuse ».

Madame Sattonnet : « S'il vous plait, restez à votre place. Chaque élu ici a sa compétence. Alors, ne le prenez pas sur ce ton. Je sais que l'arrogance est à la mode, mais je souhaiterais que vous ne le preniez pas sur ce ton. Ma question est légitime. Vous avez dit tout à l'heure que les transferts de personnel et les charges sont équilibrés. Je vous ai dit quid de la taxe de séjour ? Vous avez répondu en deuxième intention, parce que je vous ai posé la question. Merci de votre réponse, mais ne prenez pas les gens de haut comme vous le faites ».

Monsieur Créquit : « Oui, mais quand vous déformez, Madame, un raisonnement, c'est un peu gênant. Parce que moi, j'essaie depuis tout à l'heure de vous expliquer que cela sera sans conséquence et, vous, vous essayez de dire que peut-être il y en aura. Alors, c'est un peu pénible car, par principe, il ne peut pas y avoir de différence ».

Madame Maurel : « Par rapport au tourisme, il y a une différence. Ce n'est pas une histoire d'argent. C'est une histoire de contenu. Quel est le projet touristique pour la ville de Vence vu par la Métropole ? Il n'y a rien. Il y a effectivement une différence. Quelle est l'ambition ? Est-ce que l'on peut nous dire quelque chose à ce sujet ?

En ce qui concerne le personnel communal, excusez-moi, il n'y a pas de régalién, pas régalién. Un travail est un travail. Il y a du personnel qui a peut-être besoin de travailler et prendre une entreprise, cela a un coût. Ce n'est pas gratuit, c'est un transfert de charges. Vous faites des économies de bout de chandelle en personnel, et vous allez l'utiliser différemment. Ce n'est pas la peine de nous dire que l'on fait des économies, ce n'est pas vrai. Ce n'est plus du personnel communal, mais du fonctionnement. On joue au puzzle. »

Monsieur Créquit : « Ce que j'ai expliqué, c'est que la grosse problématique pour les finances communales dans le futur, c'est la rigidité des coûts de structure. Une partie importante de ces coûts viennent des charges de personnel. Lorsque l'on analyse, il y a des charges de personnel qui concernent l'état-civil, la police municipale qui, par essence même, relèvent de fonction régaliénne. Et tu as des charges de personnel qui peuvent être gérées avec plus de souplesse parce que ce sont des métiers qui font l'objet d'une offre dans le privé. Je dis qu'aujourd'hui,

lorsque on peut le faire, il faut faire des arbitrages pour donner de la souplesse à ces coûts de structure. Je ne porte pas de jugement qualitatif sur les agents, j'explique simplement que c'est un enjeu pour la gestion future des finances publiques ».

Madame Maurel : « Alors quand on parle de police municipale, on transforme cette dernière en caméra cachée. Est-ce que l'on n'a pas un problème d'effectifs aujourd'hui ? On en a besoin ou non ? Dans un débat d'orientations budgétaires, on doit aborder tous les sujets. Pas seulement le Pra de Julian. Quelles sont les marges disponibles ? Quels sont les choix que vous avez pris ? ».

Monsieur Créquit : « L'effectif municipal est maintenu. Il n'y a pas de problème ».

Madame Maurel : « Ok, il n'y a pas de problème à la police municipale ».

Monsieur Créquit : « Les fonctions régaliennes de mon point de vue, il ne faut pas les sous-traiter, il faut les garder. Mais à chaque fois que tu peux sous-traiter, il faut le faire, pour donner de la souplesse en cas de difficulté dans la gestion budgétaire de la ville. Il y a un point qui a été soulevé qui me semble important, c'est l'importance des recettes. Parce que effectivement comme l'on perd les leviers fiscaux, dans la mesure où les services proposés par la ville sont de qualité et demandés par la population, il n'y pas de raison que ces services ne soient pas rémunérés à un prix proche du prix de revient. Il n'y a pas de raison que la rémunération ne couvre pas le coût de ces services. Il y a donc des marges de manœuvre sur ce point là qu'il faudra utiliser prudemment. Je trouve que c'est une perspective importante qui a du sens.

Je voudrais, pour terminer, saluer les élus car je leur ai demandé en 2019 de prendre le même budget qu'en 2018. Je tenais à les remercier pour cet effort qui nécessite un travail important ».

Madame Yot : « Je voudrais savoir, pour 2019, quelles seront les actions en faveur du commerce de proximité, pour dynamiser le centre-ville ? Par exemple, on a voté l'année dernière, pour une carte fidèle. Je voudrais savoir où en est-on ? Parce qu'il y avait tout un objectif derrière, le FISAC, les Vitrines...on n'en entend plus parler ».

Madame le Maire : « Madame Yot, je vais essayer de répondre en quelques mots. Il est certain que la carte fidèle, c'est les Vitrines de Vence, il ne faut pas mélanger la ville et les actions des Vitrines de Vence. Par rapport au FISAC, nous venons de recevoir un courrier indiquant que nous n'aurons pas de FISAC, et autrement par rapport à l'attractivité commerciale de Vence, ce que nous pouvons dire et nous avons des chiffres, à Noël nous avons eu 17.000 visiteurs. Tout au long de l'année, nous menons des actions pour augmenter l'attractivité qui sera d'autant plus, cette année, importante. L'attractivité d'une ville c'est aussi que beaucoup de monde circule en ville et c'est vrai que les projets du Centre Culturel avec beaucoup d'adhérents, avec la Maison des Seniors et l'aménagement de la place du Grand Jardin, augmentera l'attractivité du centre ville et donc un impact sur le commerce ».

Madame Sattonnet : « Vous venez de dire quelque chose d'essentiel. Au détour d'un courrier, vous nous indiquez que nous n'aurons pas de FISAC. Je pense que cela fait partie des éléments substantiels et importants qu'il faut porter à connaissance du conseil municipal. FISAC ou pas FISAC, qu'est ce que cela engendre ? Que peut-on mettre en place pour compenser ? Je suis très étonnée que vous nous lâchiez cette information comme une information anecdotique en fin de débat ».

Madame le Maire : « Vous avez compris que le FISAC, ce n'est pas de l'argent municipal. Vous parlez d'orientations budgétaires de la ville, évidemment nous ne pouvons pas travailler sur un FISAC que nous n'avons pas ».

Monsieur Créquit : « Simplement une petite précision pour que les choses soient claires. La subvention du FISAC, est une chose, mais l'intervention de la ville en est une autre. Nous avons budgété 80.000 € et nous attendions 40.000 € du FISAC. Nous maintenons donc notre budget et cela ne veut pas dire qu'il ne se passera rien pour agir en la matière. Nous n'aurons pas forcément la même ambition. Il faudra être peut-être plus sélectif, mais il nous restera une capacité à agir. »

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

7. Bilan des cessions et acquisitions immobilières de la commune – Exercice 2018

Monsieur Jean-Claude Créquit, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan sera annexé au Compte Administratif de la commune.

Le tableau annexé indique les conditions des acquisitions et des cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2018.

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances et du Contrôle de Gestion du 25 janvier 2019,

Monsieur Jean-Claude Créquit, Adjoint délégué aux Finances, propose, en conséquence, au Conseil Municipal :

- **De prendre acte** du bilan des acquisitions et cessions immobilières concernant l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère et :

- **Prend acte** du bilan des acquisitions et cessions immobilières concernant l'exercice 2018.

8. Centre Culturel Municipal – Convention de financement avec la Métropole Nice Côte d'Azur – Fonds de concours métropolitain – Autorisation de signature

Madame Evelyne Temmam, Adjointe déléguée au Rayonnement Culturel, rappelle au Conseil Municipal que la Métropole Nice Côte d'Azur soutient la commune dans ses actions d'investissement par des fonds de concours métropolitains.

En effet, l'article L.5215-26 du code général des collectivités territoriales dispose qu' « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine (et par extension la Métropole) et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Dans ce cadre, Madame le Maire a sollicité la Métropole pour la réalisation du Centre Culturel Municipal afin de bénéficier du versement d'un fonds de concours. La Métropole Nice Côte d'Azur a répondu favorablement à cette sollicitation à hauteur de 500.000 €.

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances et du Contrôle de Gestion du 25 janvier 2019,

Madame Evelyne Temmam, Adjointe déléguée au Rayonnement Culturel, propose, par conséquent, au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'affectation afférente ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- **De dire** que les crédits correspondants seront ouverts au budget 2019 à l'article 13251 sous fonction 30.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère et :

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'affectation afférente ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les crédits correspondants seront ouverts au budget 2019 à l'article 13251 sous fonction 30.

Ce à l'unanimité.

9. Rapport d'activités du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2018.

Madame Laurence IMPERAIRE-BORONAD, Adjointe déléguée aux Affaires sociales, à la Santé, à l'Handicap, au Logement et aux Séniors, Vice-Présidente du Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS), rappelle que le CCAS, établissement administratif communal, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques (conseil départemental,...) et privées (CAF, associations, ...) et d'évaluer régulièrement les besoins sociaux de la population.

Le CCAS est le chef de file de l'action de solidarité de la Ville. Exerçant un rôle de bouclier protecteur au service des personnes les plus fragiles, le CCAS se trouve en première ligne des interventions sociales communales.

Le CCAS avec 75 agents, un budget principal et deux budgets annexes pour un total de 2,3M€, se mobilise dans les principaux champs suivants : lutte contre l'exclusion et les inégalités, accompagner les familles en difficulté (en particulier, aide alimentaire, aides financières), porter assistance à nos Aînés, services d'aide et d'accompagnement à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, développer l'offre de soins, soutien au logement et à l'hébergement, soutien aux personnes en situation de handicap.

L'activité du CCAS de Vence pour l'année 2018 est retracée dans le rapport qui est joint en annexe.

Le CCAS de Vence intégré au sein de la Direction Générale Adjointe des Services – Pôle Vie sociale est organisé en en quatre pôles.

Le CCAS c'est :

- ✓ un pôle Social qui gère
 - la demande de logement social : on enregistre pour l'année 2018, 380 demandes de logement social, et 70 attributions.
 - l'aide sociale facultative (aides alimentaires et aides financières) : le budget alloué est de 15 000 €
 - la domiciliation : elle permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse afin de recevoir du courrier et surtout d'accéder à leurs droits et prestations. 17 domiciliations sont enregistrées.
 - les demandes de RSA : 69 personnes bénéficient d'un accompagnement social (CCAS)
 - l'accès aux soins des populations fragiles en partenariat avec la CPAM : 44 orientations ont été faites, et 2 personnes ont été orientées vers le bilan santé (une femme/45 ans et un homme/52 ans).

- ✓ un pôle Séniors Handicap qui gère :
 - le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) : Avec environ 274 bénéficiaires, le Service d'Aides et d'Accompagnement à domicile intervient auprès de 4,5% de la population vençoise de plus de 60 ans.

ANNEE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NOMBRE D'HEURES D'ACTIVITE	40 821	42 580	45 169	49 469	51 703	51 688
NOMBRE DE BENEFICIAIRES	196	204	227	242	270	274

- le Portage de Repas à Domicile (PRAD). Ce service fonctionne 7 jours sur 7 tout au long de l'année. Au cours de l'année 2018, 150 personnes ont bénéficié du service de portage de repas à domicile du CCAS de Vence. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le titulaire du marché relatif à la confection et au portage de repas à domicile en liaison froide à destination des personnes âgées et/ou handicapées est l'ESAT « Les Oliviers du Taouro », à VENICE.
Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire à bon de commande dont la quantité minimum annuelle est de 18 000 repas et la quantité maximale est de 30 000 repas. Au 1^{er} janvier 2019, Le tarif unitaire du repas livré à domicile est le suivant : Repas du midi : 8,35 € HT ; Formule (midi et soir) : 9,79 € HT. Les recettes du PRAD en 2018 s'élèvent à 182 748 euros.
- l'Animation senior : avec un budget de 35 000 €, le pôle assure les ateliers à la villa Cristini, 1 sortie par mois pour une quarantaine de personnes ; la semaine bleue ; un goûter de Noël (environ 350 participants)
- la plateforme téléphonique senior

Ce pôle développe ainsi la politique de maintien à domicile en faveur des personnes âgées et retraitées par la mise en place de solutions diversifiées, répondant au souhait de la grande majorité des séniors, de vieillir chez elle.

- ✓ un pôle Santé qui gère le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Le SSIAD s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, résidentes sur la commune de Vence.

Il s'adresse à des personnes nécessitant des soins d'hygiène et de confort. L'objectif est de permettre à ces personnes de retrouver une autonomie et les maintenir le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Le S.S.I.A.D. travaille en étroite collaboration avec le médecin traitant, les autres services du C.C.A.S. et d'autres intervenants libéraux (infirmiers libéraux, pédicures, podologues, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthophonistes par exemples).

Le S.S.I.A.D. assure les soins selon les besoins du service et ce 7j/7 : de 7h30 à 13h00 et 17h30 à 19h00.

- ✓ un pôle Moyens/Ressources qui a pour mission la gestion des ressources humaines, l'élaboration et suivi du budget et le contrôle de gestion.

Madame Laurence IMPERAIRE-BORONAD, Adjointe déléguée aux Affaires sociales, à la santé, à l'Handicap, au Logement et aux Séniors, et Vice-présidente du CCAS, propose, par conséquent :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport d'activité 2018 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Vence.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère et :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'activité 2018 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Vence.

10. Modification au tableau des effectifs

I – TRANSFORMATIONS DE GRADES :

a) Crèche Municipale

Un de nos agents titulaire du grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Afin de pourvoir à son remplacement, il a été décidé de recruter un adjoint technique sous contrat à durée déterminée. Cet agent donne entière satisfaction dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées. En conséquence et afin de procéder à sa mise en stage, il y a lieu de procéder à la transformation de grade ci-dessous mentionnée :

NOMBRE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE
1	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique

Un de nos agents titulaire du grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe a réussi le concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants et à ce titre figure sur la liste d'aptitude permettant l'accès à ce grade.

Afin de récompenser cet agent particulièrement méritant qui exerce d'une part, les fonctions définies par le statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants, et d'autre part, donne entière satisfaction dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, il est donc demandé au Conseil Municipal la transformation de grade ci-dessous mentionnée :

NOMBRE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET
1	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Educateur de jeunes enfants	01/01/2019

b) Services Techniques

Un de nos agents titulaire du grade de Technicien a réussi le concours interne de Technicien principal de 2^{ème} classe et à ce titre figure sur la liste d'aptitude permettant l'accès à ce grade.

Afin de récompenser cet agent particulièrement méritant qui exerce d'une part, les fonctions définies par le statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens, et d'autre part, donne entière satisfaction dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, il est donc demandé au Conseil Municipal la transformation de grade ci-dessous mentionnée :

NOMBRE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET
1	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2019

Un de nos agents titulaire du grade d'Agent de Maîtrise principal a réussi le concours interne de Technicien territorial et à ce titre figure sur la liste d'aptitude permettant l'accès à ce grade.

Afin de récompenser cet agent particulièrement méritant qui exerce d'une part, les fonctions définies par le statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens, et d'autre part, donne entière satisfaction dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, il est donc demandé au Conseil Municipal la transformation de grade ci-dessous mentionnée :

NOMBRE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET
1	Agent de Maîtrise principal	Technicien territorial	01/01/2019

c) Service de l'Education

Un de nos agents titulaire du grade d'Adjoint technique a réussi le concours interne d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe et à ce titre figure sur la liste d'aptitude permettant l'accès à ce grade.

Afin de récompenser cet agent particulièrement méritant qui exerce d'une part, les fonctions définies par le statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques, et d'autre part, donne entière satisfaction dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, il est donc demandé au Conseil Municipal la transformation de grade ci-dessous mentionnée :

NOMBRE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET
1	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2019

d) Police Municipale

Un de nos agents titulaire du grade de Gardien-Brigadier a réussi le concours interne de Chef de service de Police Municipale et à ce titre figure sur la liste d'aptitude permettant l'accès à ce grade.

Afin de récompenser cet agent particulièrement méritant qui exerce d'une part, les fonctions définies par le statut particulier du cadre d'emplois des Chefs de service de police municipale, et d'autre part, donne entière satisfaction dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, il est donc demandé au Conseil Municipal la transformation de grade ci-dessous mentionnée :

NOMBRE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET
1	Gardien-Brigadier	Chef de service de Police Municipale	01/07/2019

II – CREATION DE POSTE – Service des Sports et Vie associative :

Un de nos agents recruté sous contrat à durée déterminée donne entière satisfaction dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées au sein du Service des Sports et vie associative.

Dans le cadre de la réorganisation des services, cet agent assurera la direction du service des sports et de la vie associative suite au départ prochain à la retraite du Directeur du service.

Ses missions s'articuleront autour de la Direction et l'organisation du service des sports et de la vie associative. Il assurera également la gestion des équipements de la commune et mettra en œuvre la politique sportive de la Ville en collaboration avec les élus.

En conséquence et afin de procéder à sa mise en stage, il convient de procéder à sa nomination à titre stagiaire en qualité d'Adjoint d'animation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la création de poste ci-dessous mentionnée :

NOMBRE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
1	Adjoint d'animation	1607 h 00 annuelles	01/01/2019

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

Madame Anny Double-Battistella, Adjointe déléguée en matière de ressources humaines et de dialogue social, propose, en conséquence, au Conseil Municipal :

- **d'approuver** la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué ci-dessus ; les crédits afférents étant inscrits au budget de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère et :

- **approuve** la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué ci-dessus ; les crédits afférents étant inscrits au budget de la commune.

Ce à l'unanimité.

Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux et leur indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 25 mars 2019 à 15h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 17 h 30.

Compte-rendu affiché en Mairie le 11 février 2019.

**Catherine LE LAN,
Maire de Vence**

